

VALORISATION DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La conduite accompagnée, également connue sous le nom d'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), est un dispositif qui permet aux jeunes de mieux se préparer à l'examen du permis de conduire grâce à davantage de pratique au volant. La conduite accompagnée permet également aux jeunes de bénéficier d'autres avantages notamment au niveau de l'assurance auto.

◦ LES CONDITIONS

Formation accessible à partir de 15 ans

Durée minimale de 1 an avec 3000kms parcourus au minimum.

◦ Les AVANTAGES

Plus de temps pour se former

Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)

Meilleur taux de réussite en 1ère présentation à l'examen du permis de conduire : 75% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 52% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Pouvoir obtenir son permis dès 17 ans.

Un tarif préférentiel en termes d'assurance auto.

◦ LES OBJECTIFS

Acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale tout en étant accompagné
Rencontrer des situations de conduite et contextes de circulation variés et répétés, ce qui permet l'ancrage des automatismes.

Avoir une meilleure gestion des situations grâce à l'expérience.

Augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire en 1ère présentation.

◦ L'ORGANISATION

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, il y a une période de formation initiale qui comprends :

- une évaluation préalable (1h)
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code»
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13h en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique)

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

